

Question

<i>A compléter par le Secrétariat politique lors de la réception du document</i>	Date	Heure
--	-------------	--------------

Auteur-e(-s) prénom, nom, parti/groupement : Ted SMITH, PLRT
Titre : La nouvelle installation photovoltaïque du collège de Wavre et les bornes de recharge partagées sont-elles fonctionnelles et disponible pour le public ?
Contenu : Le 15 décembre 2022, le CG a approuvé la demande de crédit de Frs 500'000 pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre, et pour la pose d'une installation photovoltaïque et des bornes de recharge partagées. Je souhaite savoir si l'assainissement et l'installation se sont déroulés comme prévu, si l'installation solaire est fonctionnelle, et quand les bornes de recharge partagées seront mises à disposition du public.
Développement :

Auteur-e ou premier-ère signataire prénom, nom (obligatoire) :	Signature (obligatoire) :
Ted SMITH	

Autres signataires prénom, nom :	Autres signataires suite prénom, nom :

<p>Règlement général de commune</p> <p>Art. 65 ¹Un-e membre du Conseil général, un parti ou un groupement d'élus-es peut, seul-e ou avec des cosignataires, déposer par écrit auprès de l'administration communale, une proposition sous une des formes suivantes :</p> <p>a) motion, b) projet de résolution, c) projet d'arrêté ou de règlement, d) projet d'initiative communale, e) interpellation, f) question écrite.</p> <p>²Les propositions comportent les signatures, noms et prénoms des membres du Conseil général dont elles émanent.</p> <p>³Les propositions de groupe doivent être ainsi intitulées, indiquer de quel parti ou groupement d'élus-es elles émanent et au moins comporter la signature, le nom et le prénom du ou de la président-e dudit groupe.</p> <p>Art. 66 ¹Les textes des propositions doivent être déposés sous forme écrite vingt-cinq jours avant une séance pour que celles-ci soient inscrites à l'ordre du jour de ladite séance.</p> <p>²Les questions écrites et interpellations doivent quant à elles être déposées sous forme écrite quarante-huit heures avant la séance durant laquelle elles seront traitées.</p>
